

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU KAMOURASKA-OUEST

Assemblée extraordinaire tenue à la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant le 31 juillet 2024 à 19h00.

Sont présents : Monsieur Gilles DesRosiers, président de la Régie et maire de Saint-Gabriel-Lalemant
Monsieur Rémi Faucher, Rivière-Ouelle, vice-président de la Régie et représentant de Rivière-Ouelle
Monsieur Dan Drapeau, représentant désigné de Saint-Onésime
Madame ~~Pascale Malenfant, remplaçante désignée~~ représentant Ste-Anne-de-la-Pocatière *CAROLE LÉVESQUE, représentante désignée*
Madame Chantal Boily, représentante désignée de Saint-Pacôme

Est également présente : Audrey Pilon, greffière-trésorière adjointe qui agit à titre de secrétaire de la séance.

Dans le but d'alléger le texte,
« Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest »
est appelée ci-après « La Régie ».

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Le président constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux administrateurs. L'assemblée extraordinaire est déclarée ouverte.

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir reçu l'avis de convocation ainsi que les documents dans les délais requis.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de l'ordre du jour est faite par le président.

Il est proposé par Chantal Boily
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

45.07E.24

D'ADOPTER l'ordre du jour a de l'assemblée extraordinaire du 31 juillet 2024, tel que reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Collecte et transport des déchets, des matières organiques et des encombrants dans 16 municipalités de la MRC de Kamouraska – Approbation du devis et Appel d'offres public
4. Règlement numéro 002-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. Règlement numéro 003-2024 sur la gestion contractuelle – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance.

ADOPTÉE

Modification
Rés. 68-09-24
2024-09-18
DL

3. COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS DANS 16 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE KAMOURASKA – APPROBATION DU DEVIS ET APPEL D’OFFRES PUBLIC

Suite à la présentation et des discussions tenues les administrateurs conviennent de la résolution suivante :

Il est proposé par Mme Chantal Boily
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

46.07E.24

D’APPROUVER le devis relatif à la « Collecte et au transport des déchets, des matières organiques et des encombrants dans 16 municipalités de la MRC de Kamouraska », tel que transmis dont copie a été transmise aux membres du conseil en même temps que l’avis de convocation. Ces derniers déclarent en avoir pris connaissance à leur satisfaction.

D’AUTORISER l’appel d’offres public relatif au contrat ci-haut mentionné.

DE NOMMER comme personne responsable de l’appel Mme Danielle Caron.

ADOPTÉE

4. RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2024 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

L’administrateur, M. Rémi Faucher donne avis de motion qu’à une séance subséquente du conseil d’administration sera présenté pour adoption le Règlement portant les règles de contrôle et de suivi budgétaires Une présentation du règlement dont l’objet vise à se conformer aux dernières dispositions législatives du ministère des Affaires municipales et Habitation est faite.

5. RÈGLEMENT NUMÉRO 003-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

L’administrateur, Mme Chantal Boily donne avis de motion qu’à une séance subséquente du conseil d’administration sera présenté pour adoption le Règlement portant sur la gestion contractuelle. Une présentation du règlement dont l’objet vise à se conformer aux dernières dispositions législatives du ministère des Affaires municipales et Habitation est faite.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Dan Drapeau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

47.07E.24

De clore l’assemblée extraordinaire. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 [2] du Code municipal.

(S) Audrey Pilon

(S) Gilles DesRosiers

Audrey Pilon, greffière-trésorière
adjointe

Gilles DesRosiers, Président

Secrétaire de la séance

Maire de Saint-Gabriel-Lalemant